



Les savons fous de Vaux Rouillac

**Règlement de la Course de caisses à savon
' Les Savons Fous ' Samedi 7 septembre 2024**

Article 1 - Définition de la caisse a savon

La caisse à savon est un véhicule possédant au moins trois roues , un système de direction et de freinage , dépourvu de moteur et de pédales .Elle peut être mono ou biplaces . Le pilote doit pouvoir maîtriser sa direction et son freinage . Elle peut être classique , sonore , animée , festive ou autre , “ place à la créativité “ . La fabrication de la caisse doit être artisanale (transformation et récupération d'objets, bricolage).

Article 2 - Inscription

Les inscriptions doivent se faire auprès de : l'association “ Les Savons Fous ‘ , Mairie , 14 Place Du Canton , 16170 Vaux Rouillac.

Il est obligatoire de s'inscrire avant le 31 Août 2024 en raison de places limitées (25 équipes). Aucune inscription ne sera possible sur place .

Bulletin d'inscription à renvoyer obligatoirement avec une photo de votre caisse (ou votre projet de construction).

Il sera demandé une participation pour le(s) membre(s) de l'équipe (8e/ mineur et 12e/ majeur), à régler en adressant le bulletin d'inscription .

Votre paiement ne sera encaissé que le jour de la course.

Trois catégories d'âge possible : de 10 à 13 ans, + de 14 ans, ou mixte (10 à 13 ans et +de 14 ans).

Article 3 - Sécurité

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Pour autant, il faut veiller à ce que la caisse de savon ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs.

Afin de limiter ces dangers , voici quelques recommandations techniques qui devraient limiter les risques d'accident : “ protection : ni structure ni décoration ne devront faire saillie, ceci concerne les éléments métalliques et visseries.

*Longueur maximale conseillée hors tout : 2,30 mètres , largeur maximale hors tout : 1,20 mètres .

* Distance minimale conseillée entre les essieux avant et arrière : 1m20 mètre et entre les deux roues d'un même essieu : 0,85 mètre .

* Garde maximum conseillée par rapport au sol : 30 centimètres

*Des anneaux de remorquage devront être fixés à l'avant et à l'arrière du véhicule , pour remonter les bolides sur la ligne de départ . Prévoir les sangles de remorquage.

*Le port du casque est obligatoire , ainsi que les gants . Sont recommandés coudières, genouillères, pantalons et manches longues.

Article 4 - Homologation

Une homologation “ contrôle technique” , des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course . L’homologation aura lieu de 9h à 10 h sur la place de la salle des fêtes . Les véhicules qui ne seront pas jugés fiables par ce contrôle technique seront refusés.

Article 5 - Déroulement

- La course se déroule par catégorie , une caisse ne peut être inscrite dans plusieurs catégories.
- Départs : 10/13 ans et mixte sur la place de la salle des fêtes / départ plus de 14 ans sur la place de la salle des fêtes.
- Pour les monoplaces , équipe d’un pousseur et d’un pilote , ils peuvent échanger leur place s’ils le désirent.
- Pour les biplaces , il ne peut pas y avoir de personne extérieur pour pousser , cela nécessite donc que le pousseur puisse embarquer facilement dans la descente .
- Les remontées en quad devront s’effectuer avec les mêmes équipements de sécurité que la descente (casque recommandé).
- De 10h à 12h , chaque pilote pourra faire , un par un, une reconnaissance de parcours.
- De 14h à 18h, les participants s’élancent un par un sur une piste sécurisée .
- Pour la vitesse , 3 passages minimum seront effectués et les deux meilleurs temps seront pris en compte pour le résultat.
- Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier un véhicule qui ne serait pas jugé fiable au fur et à mesure de l’avancement.
- A 18h/18h30 , remise des prix , en fonction de leur résultat et de leur créativité , dont le prix du public (caisse sonore , animée , festive, remarquée et remarquable)

La manifestation étant basée sur la convivialité , le respect et la bonne humeur , chaque participant ou spectateur devra agir en conséquence.

Article 6 - Responsabilité

L’association décline toute responsabilité en cas de vol, d’incidents, ou d’accident au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance . L’organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

Chaque participant est tenu :

De signer ce présent règlement et s’engage ainsi à le respecter

De fournir son attestation d’assurance à jour (responsabilité civile)

De compléter le bulletin d’inscription et de fournir les éléments demandés dans le bulletin

Vaux Rouillac , le __ / __ / __

équipier (ou son représentant légal s’il est mineur)

Nom prénom

